

Ville de Rouen

BUDGET PRIMITIF 2021

Présentation générale

SOMMAIRE

I.	L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL	3
II.	L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL	5
A.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
1.	Des recettes de fonctionnement 2021 optimisées malgré la crise	6
a.	La répartition des recettes de fonctionnement	6
b.	La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique	7
2.	Des dépenses de fonctionnement maîtrisées pour 2021	13
a.	La répartition des dépenses de fonctionnement	13
b.	Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique	13
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23
1.	Les recettes réelles d'investissement	23
a.	La répartition des recettes d'investissement	23
b.	Présentation des recettes réelles d'investissement par segmentation politique	24
2.	Des dépenses réelles d'investissement 2021 au service des nouvelles ambitions municipales	26
a.	Les crédits pluriannuels	26
b.	Les crédits de paiement 2021	29

AVANT-PROPOS

Il est clair que la préparation de ce premier Budget Primitif de la mandature s'est déroulée dans un contexte très particulier : crise sanitaire, économique, sociale, écologique, et à bien des égards démocratique et sociétale. Dans cette crise tempête, nous portons une conviction : notre territoire a besoin de volontarisme et d'investissement. Pour faire face à l'urgence, protéger les Rouennais.es, améliorer leur sécurité, renforcer les solidarités ; tout en investissant massivement dans la transition social-écologique et la résilience.

A ce jour, personne ne sait de quoi 2021 sera fait. L'intérêt général commande donc d'être agile et réactif pour affronter les chocs successifs d'une situation absolument inédite, génératrice de difficultés lourdes pour nombre de nos concitoyens - en particulier les plus vulnérables d'entre eux.

Dans l'urgence, nous devons aussi penser l'avenir. C'est tout l'enjeu de la transition social-écologique, qui s'impose d'une façon non moins impérieuse. Nous vivons un changement d'ère, une mutation qui doit nous conduire à revisiter profondément notre modèle de développement et de société. Par ses singularités, son histoire, son potentiel, Rouen est au cœur des problématiques contemporaines de résilience. Elle réunit, peut-être plus qu'ailleurs, les enjeux de 'fin du monde' et de 'fin du mois'. C'est le défi du siècle. Il n'est plus temps d'attendre. Nous avons, pour une large part, été élus pour porter cette ambition-là.

La résilience n'est pas seulement un impératif dicté par la lutte contre le changement climatique. C'est aussi une opportunité : d'amélioration de la qualité de vie, d'apaisement, de développement économique et social, d'innovation, de création d'emplois et de valeur, de qualification, de formation, de rayonnement et d'attractivité.

Sur le plan de la méthode, l'ensemble de ces orientations s'appuiera sur un principe simple : mettre les Rouennais.es au cœur des politiques municipales. L'égalité Femmes-Hommes, la lutte contre toutes les formes de discriminations, la transparence et l'open data, la concertation et la co-construction sont des valeurs et des principes qui seront appliqués aussi largement que possible, tant dans l'élaboration des politiques que dans le suivi de leur mise en œuvre.

Ce budget primitif 2021 est conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues. Il prévoit une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,38%) et une augmentation volontariste des dépenses réelles d'investissement (35,43M€ contre environ 22M€ les années précédentes), sans aucune augmentation de la fiscalité municipale. Il s'appuie sur des ratios financiers et des fondamentaux budgétaires très sains, fruits de la gestion municipale de la mandature précédente.

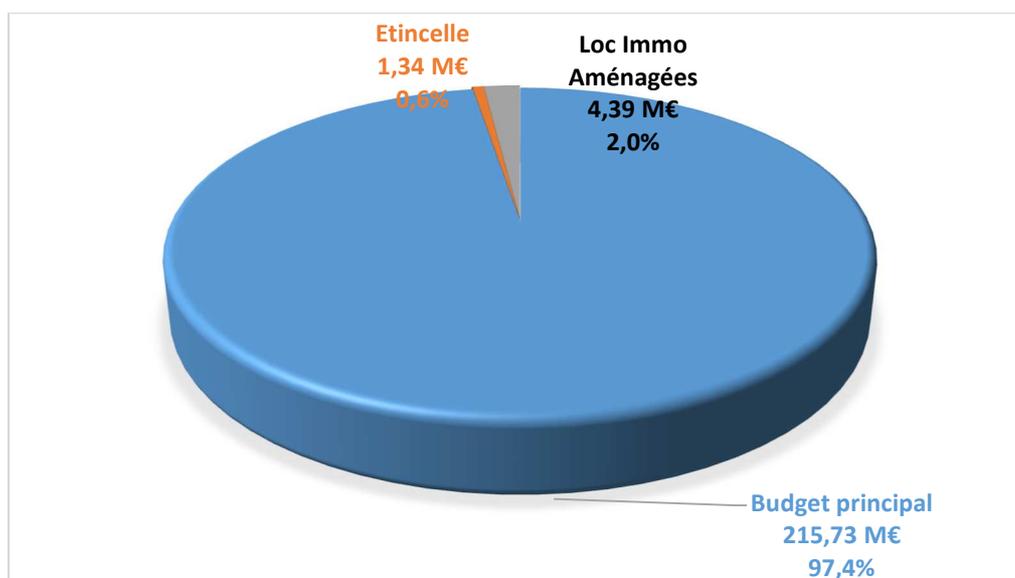
Il faut néanmoins rappeler que, pour 2021 et probablement au-delà, nous opérerons dans un contexte budgétaire largement imprévisible compte-tenu de l'impact économique et social de la récession mondiale. De même, de grandes incertitudes demeurent quant à la pérennité des dotations de l'Etat tout au long de la mandature. Enfin, la question de la compensation des baisses d'impôts annoncées par le Gouvernement et des pertes de recettes ou augmentations de dépenses liées à la crise COVID soulève de nombreuses interrogations et légitimes inquiétudes. Il sera important d'actualiser régulièrement la prospective budgétaire et la planification pluriannuelle des investissements, en fonction des évolutions réelles des recettes et des dépenses.

C'est dans cet environnement inédit, complexe, incertain, à bien des égards inquiétant, que s'engage notre mandature. Raison de plus, dans le brouillard ou la tempête, pour tenir le cap et jouer collectif. Voilà notre feuille de route.

I. L'EQUILIBRE GENERAL

Le budget général pour l'année 2021 s'équilibre, tous budgets et tous mouvements confondus, à 221.470.384,00 €, dont 199.994.519,00 € en mouvements réels et 21.475.865,00 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente plus de 97,4 % du budget général.



La répartition du budget général est la suivante :

	section de fonctionnement	section d'investissement	total
Budget principal	160 296 620,00 €	55 437 841,00 €	215 734 461,00 €
Budget annexe l'Etincelle	1 281 079,00 €	63 500,00 €	1 344 579,00 €
Budget annexe Locations Immobilières Aménagées	215 677,00 €	4 175 667,00 €	4 391 344,00 €
total	161 793 376,00 €	59 677 008,00 €	221 470 384,00 €

En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 141.802.511 € en section de fonctionnement et 58.192.008 € en section d'investissement.

	section de fonctionnement	section d'investissement	total
Budget principal	140 544 922,00	53 952 841,00 €	194 497 763,00 €
Budget annexe l'Etincelle	1 217 579,00 €	63 500,00 €	1 281 079,00 €
Budget annexe Locations Immobilières Aménagées	40 010,00 €	4 175 667,00 €	4 215 677,00 €
total	141 802 511,00 €	58 192 008,00 €	199 994 519,00 €

Hors gestion active de la dette, le financement des dépenses d'investissement du budget général est assuré à hauteur de 35,57 % par l'épargne dégagée au titre du fonctionnement (soit 19,98 M€) et 20,60 % par les ressources propres d'investissement (soit 11,57 M€).

L'emprunt d'équilibre prévisionnel (tous budgets confondus) s'établit à 24,63 M€ représentant 43,84% du financement des dépenses d'investissement.

BUDGET GENERAL (consolidation budget principal + budgets annexes)	dépenses	recettes
Total dépenses investissement (hors gestion active de la dette)	56 182 308,00 €	
Ressources propres d'investissement		11 570 940,00 €
Autofinancement		19 990 865,00 €
Emprunt d'équilibre		24 620 503,00 €

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal 2021 est équilibré en dépenses et en recettes à 215,73 M€ (207,96 M€ en 2020), dont 194,50 M€ en opérations réelles (195,24 M€ en 2020) et 21,23 M€ en opérations d'ordre (22,72 M€ en 2020).

En mouvements réels, les dépenses du budget 2021 se traduisent par un montant de 140,54 M€ en fonctionnement (+ 1,38%) et 53,95 M€ en investissement (+ 15,73 %).

En recettes, toujours en mouvements réels, le budget 2021 se décompose en un montant de 160,3 M€ en fonctionnement et 34,2 M€ en investissement, en hausse de + 0,56 % pour le fonctionnement et de + 32,37 % pour l'investissement par rapport au budget primitif 2020.

Ce budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 19,75 M€ en dépenses de fonctionnement, correspondant aux dotations aux amortissements (13,02 M€) et au virement à la section d'investissement (6,74 M€).

Les dépenses d'ordre d'investissement se montent à 1,49 M€. Il s'agit d'inscriptions destinées à la réalisation d'opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement.

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 21,24 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements (13,02 M€), du virement à la section d'investissement (6,74 M€) et des opérations patrimoniales (1,49 M€).

L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et en recettes et ne donne lieu à aucun décaissement ni encaissement.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Dépenses réelles de fonctionnement : 140,54 M€	RECETTES
	Dotation aux amortissements : 13,02 M€	
	Virement à la section d'investissement : 6,74 M€	
	Recettes réelles de fonctionnement : 160,30 M€	

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Travaux, équipements et subventions : 35,43 M€	RECETTES
	Remboursement capital de la dette : 16,58 M€	
	Mouvements neutres : 1,94 M€	
	Opérations d'ordre : 1,49 M€	
	Recettes propres investissement : 10,10 M€	
	Emprunt : 22,15 M€	
	Mouvements neutres : 1,94 M€	
	Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre : 14,51 M€	
	Virement de la section de fonctionnement : 6,74 M€	

Le niveau d'épargne dégagé au titre de la section de fonctionnement s'élève à 19,75 M€.

Il permet de financer près de 36,61 % des dépenses d'investissement.

Le montant d'emprunt d'équilibre nécessaire à la couverture du besoin de financement des dépenses d'équipement est de 22,15 M€.

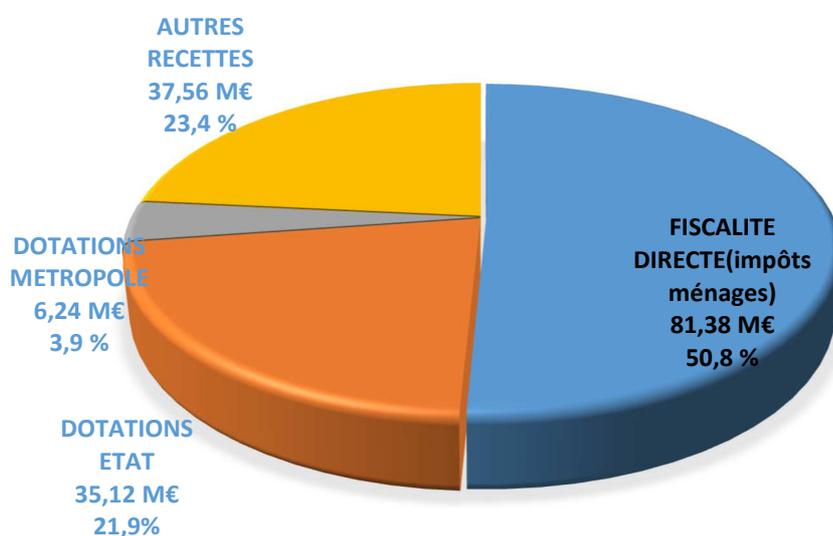
Affichant une progression significative des crédits d'investissement (+ 7,8 M€ soit 28,25 % d'augmentation par rapport au BP 2020), et une revalorisation des dépenses de fonctionnement destinée à renforcer la qualité du service rendu aux habitants, ce premier budget de la mandature décline dès à présent les ambitions et projets phares de la nouvelle équipe municipale.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Des recettes de fonctionnement 2021 optimisées malgré la crise

a. La répartition des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues par la Ville au titre du BP 2021 s'élèvent à 160.296.620,00 €, en progression de 0,57 % soit + 0,91 M€ par rapport au BP 2020 (159.386.057,00 €) et se répartissent de la façon suivante :



Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2021 se caractérise par :

- Le maintien des taux d'imposition de Taxe d'habitation et de Taxe Foncière sur les Propriétés au même niveau depuis 2016. La hausse de la prévision du produit de fiscalité directe (+ 1,06 M€) entre le BP 2020 et le BP 2021, s'explique uniquement par l'évolution forfaitaire des bases prévue à ce stade¹ à 0,4 % par rapport aux bases notifiées en mars 2020 (voir détail page 9).
- Le maintien des montants de dotations de la Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).
- La stabilité des dotations versées par l'Etat à la Ville, hormis une évolution de la Dotation de Solidarité Urbaine, qui est la seule variable dynamique de la Dotation Globale de Fonctionnement.
- La baisse contenue (-0,56 M€ soit un recul de 1,47%) des autres recettes de fonctionnement, s'expliquant par une estimation prudente et légèrement en retrait des recettes tarifaires de la Ville, tenant compte de la crise sanitaire de la covid-19 et de ses impacts sur leur recouvrement.

b. La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique

Politique sectorielle	M€
DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	9,77
FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET MODERNISER LA RELATION AUX USAGERS	12,53
PILOTER LA COLLECTIVITE	137,99
	160.29

Attractivité du territoire

L'ensemble des recettes liées au « développement de l'attractivité du territoire » sont regroupées dans les différents secteurs d'interventions présentés ci-après :

Secteur d'intervention	M€
GESTION DES ESPACES PUBLICS	0,61
MANIFESTATIONS PUBLIQUES	0,47
RAYONNEMENT ECONOMIQUE	1,27
STATIONNEMENT	7,27
VIE ET INITIATIVES ASSOCIATIVES	0,15
TOTAL ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	9,77

Les recettes prévues au titre de la gestion des espaces publics concernent principalement (pour près de 0,58 M€) les droits de voirie réglés par les entreprises de travaux publics lors de l'occupation temporaire de l'espace public communal.

¹ Prévision prudentielle effectuée dans l'attente de l'évolution forfaitaire des bases définitive fixée en Loi de Finances pour 2021.

Les recettes prévues au titre des manifestations publiques sont constituées des droits versés par les forains dans le cadre de l'organisation de la Foire Saint Romain (0,43 M€ prévus).

Les recettes regroupées au sein du rayonnement économique comprennent les droits de place sur les marchés, les droits de terrasse ainsi que la taxe locale sur la publicité extérieure.

Les recettes liées au stationnement se décomposent de la façon suivante :

5 M€ sont prévus au titre de la redevance de stationnement acquittée par les usagers et 2 M€ correspondent au règlement du forfait post – stationnement (FPS) par les automobilistes n'ayant pas acquitté la redevance de stationnement.

Ces recettes sont encaissées par la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement, dans le cadre d'une délégation de service public mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

En contrepartie des missions exercées, la SPL Rouen Normandie Stationnement reçoit de la part de la Ville une rémunération composée de deux volets :

- Une part fixe, correspondant aux charges fixes supportées par la SPL pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées. Le montant spécifié dans le contrat de concession de cette part fixe est d'1,31 M€ ;
- Une part variable correspondant à un pourcentage des recettes encaissées par la Ville au titre du stationnement payant sur voirie et des forfaits post- stationnement réglés par les automobilistes. Une dépense prévisionnelle de 0,84 M€ a été prévue à ce titre.

La loi prévoit également un reversement du produit des forfaits de post – stationnement à l'EPCI de regroupement, pour la réalisation des opérations destinées à améliorer, notamment, les transports en commun. Ce reversement entre la Ville et la Métropole s'effectue « déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits de post – stationnement » et est estimé à 1,50 M€ pour l'année 2021.

Les recettes prévues au titre du secteur vie et initiatives associatives correspondent au produit de la location des salles des maisons de quartier (65 K€) ainsi que du fonds de soutien versé par la Métropole à ses communes membres dans le but d'accompagner les associations fragilisées financièrement par la crise sanitaire de la covid – 19 (90 K€ en 2021 et 75 K€ en 2020 soit un total de 165 K€).

Vivre ensemble et favoriser la relation usager

L'ensemble des recettes issues des services à la population se ventilent dans les secteurs ainsi :

Secteurs d'intervention	M€
CULTURE	0,99
FAMILLE	9,47
JEUNESSE	0,03
RELATION CITOYENNE	0,43
SOLIDARITES	0,68
SPORT	0,85
TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,08
TOTAL RECETTES « VIVRE ENSEMBLE ET RELATION USAGER »	12,53

La participation des familles (400 K€) ainsi que les subventions versées par l'Etat (188 K€) et le Département (120 K€) dans le cadre du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional constituent la part la plus importante des recettes du secteur de la culture.

Elles sont complétées par les recettes tarifaires émanant des bibliothèques rouennaises (vente de livres et abonnements des lecteurs non rouennais) et par les recettes de billetterie générées par le Gros Horloge.

Les subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville au titre de projets culturels et artistiques spécifiques seront inscrites lors des étapes budgétaires ultérieures, après leur notification.

9,47 M€ de recettes de fonctionnement sont inscrites au BP 2021 au titre du secteur famille, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs.

Ces prévisions sont composées de recettes tarifaires en provenance des familles soit :

- Restauration collective : 2,17 M€ ;
- Crèches municipales : 1 M€ ;
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 0,87 M€.

Elles sont complétées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches (3,89 M€) et les accueils de loisirs (1,44 M€).

Le produit des concessions dans les cimetières (243 K€) ainsi que les dotations versées par l'Etat pour le recensement (25 K€) et les titres sécurisés (160 K€) constituent les principales recettes de fonctionnement du secteur de la relation citoyenne.

Au titre de la solidarité, 382 K€ de recettes correspondent à la refacturation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de prestations réalisées par la Ville conformément aux termes de la convention de mutualisation conclue entre les deux entités.

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et des participations versées par certains partenaires sont également inscrites pour financer les dispositifs et équipements sociaux gérés par la Ville.

Plus de la moitié (460 K€) des recettes inscrites au titre du sport est constituée des droits d'entrée dans les différents équipements sportifs de la Ville.

S'y ajoute le produit des participations régionales (65 K€) et départementales (193 K€) versées à la Ville en contrepartie de l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les collégiens et lycéens de certains établissements rouennais.

Piloter la collectivité

L'ensemble des recettes enregistrées au titre du pilotage de la collectivité se répartissent de la façon suivante :

Secteurs d'intervention	M€
AFFAIRES FINANCIERES	131,90
COMMUNICATION RELATIONS	0,06
METROPOLE	3,44
MOYENS GENERAUX	1,64
PATRIMOINE BATI	0,95
TOTAL PILOTER LA COLLECTIVITE	137,99

- Le secteur des affaires financières regroupe l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il s'agit des produits de fiscalité (directe et indirecte) et des dotations de l'Etat.

➤ Fiscalité directe : 81,38 M€

Représentant plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement, le produit de la fiscalité directe locale pour le BP 2021 est estimé à 81,38 M€. Cette évaluation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases estimée de façon prudentielle à 0,4 % (voir plus haut).

Les taux d'imposition sont les suivants pour 2021 :

- Taxe d'habitation : 22,22 % ;
- Taxe sur les propriétés bâties : 23,35 % ;
- Taxe sur les propriétés non bâties : 27,88 %.

Le produit de la fiscalité directe locale se décompose ainsi :

en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 estimé	BP 2021
Taxe d'habitation	35,89	35,97	36,7	37,69	38,86	39,02
Taxe sur le foncier bâti	39,75	40,12	40,7	41,34	42,03	42,20
Taxe sur le foncier non bâti	0,14	0,14	0,15	0,15	0,16	0,16

⇒ La réforme de la fiscalité locale

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive entre 2020 et 2023.

Dès 2020, ce sont 80 % des foyers fiscaux qui ont été totalement exonérés. Pour les autres foyers (20 %), l'allègement sera de 30 % en 2021 et 65 % en 2022 pour aboutir en 2023 pour tous les foyers fiscaux à une exonération totale.

Techniquement, à compter de 2021, le « dégrèvement » de taxe d'habitation sera transformé en « exonération » : ainsi, le produit de taxe d'habitation qui continuera à être acquitté, sera affecté à l'Etat.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants seront, quant à elles, maintenues et versées au bénéfice des communes.

Dès le 1^{er} janvier 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes.

L'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée avec l'activation d'un mécanisme correcteur afin de neutraliser les écarts de compensation.

La Ville de Rouen étant surcompensée dans le cadre du transfert de la part départementale de la taxe foncière, elle se verra appliqué un coefficient correcteur de 0,91 afin de neutraliser le produit supplémentaire lié à ce transfert.

- Les dotations de l'Etat : 35,19 M€

Quasiment stable par rapport au montant global des dotations notifiées par l'Etat à la Ville au titre de l'année 2020 (soit + 0,23 %), la prévision du montant des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'établit à 35,12 M€ (+ 0,08 M€ par rapport à 2020).

M€	Notifié 2017	Notifié 2018	Notifié 2019	BP 2020	Notifié 2020	BP 2021
Dotations forfaitaire	27,60	27,41	27,23	27,00	27,04	26,86
Dotations de solidarité urbaine	2,97	3,26	3,52	3,80	3,82	4,08
Attributions compensatrices fiscalité	2,63	2,66	2,85	2,87	3,02	3,02
Autres dotations	1,12	1,08	1,04	1,04	1,16	1,16
TOTAL DOTATIONS ETAT	34,30	34,41	34,64	34,71	35,04	35,12

L'estimation du montant des dotations de l'Etat au profit de la Ville de Rouen pour l'année 2021 repose sur les hypothèses suivantes :

- **Dotations forfaitaire** : principale dotation de l'Etat versée aux communes, ses modalités de calcul ne sont pas modifiées pour l'année 2021. Son montant est déterminé à partir du montant perçu en 2020. Un écrêtement est pratiqué (afin de financer l'augmentation des enveloppes de la DGF dédiées à la péréquation) lorsque le potentiel financier n-1 par habitant de la commune est supérieur à 75% du potentiel financier moyen par habitant n-1 de l'ensemble des communes. Ainsi, la dotation forfaitaire 2021 devrait être écrêtée d'un montant estimatif de 183.318 €.
- **Dotations de solidarité urbaine** : elle est destinée à aider les communes de plus de 5.000 habitants. La DSU est la plus importante des dotations de péréquation. Depuis sa réforme, la DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants selon un classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). Au vu de ses indicateurs, la Ville devrait bénéficier en 2021 d'une majoration, estimée à ce stade à 263.788 €, du montant de la DSU qu'elle a perçu en 2020.
- Stabilité de la **dotation générale de décentralisation**, inscrite à hauteur d'1 M€ ainsi que des attributions de compensation de fiscalité, dont le montant notifié en 2020 est reconduit pour 2021.

➤ Fiscalité indirecte et reversée : 14,99 M€

S'établissant à près de 15 M€, les recettes de fiscalité indirecte et reversée représentent quasiment 10% des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2021.

Le produit généré par les impôts indirects demeure stable par rapport aux prévisions du BP 2020. Les droits de mutation sont estimés à 5 M€ et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 2,1 M€.

La fiscalité reversée par la Métropole à la Ville, composée de l'attribution de compensation (3,2 M€ inscrits au BP 21) et de la dotation de solidarité communautaire (2,62 M€ inscrits au BP 21) demeure stable par rapport aux versements inscrits au BP 2020.

Enfin, le versement provenant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 1,55 M€. Il sera corrigé en cours d'année en fonction du montant définitif notifié à la Ville par les services de l'Etat.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire de ce mécanisme qui assure une péréquation entre collectivités et répartit une fraction du montant qui lui est attribué entre ses communes membres.

- Inscrites à hauteur de 3,44 M€, les recettes regroupées au sein de la thématique « **Métropole** » correspondent aux remboursements par cette dernière au budget de la Ville, dans le cadre des conventions de gestion signées entre les deux collectivités.

Les principales conventions de gestion donnant lieu à refacturation à la Métropole sont les suivantes :

- Convention de gestion de la patinoire : 1,78 M€ ;
 - Convention de prestations concernant les espaces publics (correspondant notamment à la refacturation concernant la voirie des astreintes supportées par la Ville tant au niveau du personnel que du matériel, à l'entretien des espaces verts situés autour des musées ainsi qu'autour des zones d'activité économique, tout comme les activités de signalisation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager) : 1,2 M€ ;
 - Convention d'entretien des véhicules : 0,46 M€.
- 1,5 M€ des recettes des **moyens généraux** correspondant à l'ensemble des remboursements de dépenses de personnel comptabilisés au bénéfice de la Ville (remboursements des indemnités journalières par la sécurité sociale, paiement de la part « agent » des tickets restaurant, mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes...).

Des remboursements d'assurance sont également prévus à hauteur de 35 K€ ainsi que des produits de locations de salles municipales pour 67 K€.

Enfin, les recettes prévues au titre de la gestion du patrimoine bâti (0,97 M€) sont constituées du produit des locations (loyers et refacturation des charges locatives) du patrimoine privé de la Ville.

2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées pour 2021

a. La répartition des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2021 est en augmentation d'1,92 M€ (soit + 1,38 %) par rapport au montant des dépenses votées au BP 2020.

Par grandes catégories de dépenses, l'évolution est la suivante :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evolution PB21/BP20
Dépenses de personnel	94,36	90,78	85,79	87,53	86,35	86,00	85,89	87,63	2,03%
Charges financières	8,86	8,75	6,99	6,23	5,54	4,80	3,63	2,97	-18,18%
Autres dépenses	54,44	49,96	47,73	46,58	48,17	49,61	49,10	49,94	1,71%
TOTAL	157,66	149,49	140,51	140,34	140,07	140,41	138,62	140,54	1,38%

Si la baisse des frais financiers se poursuit (résultat conjugué du désendettement important de la Ville ces quatre dernières années ainsi que du très bas niveau des taux d'intérêts), les dépenses de personnel présentent une progression de + 2% destinée d'une part à financer les évolutions statutaires exogènes qui interviendront au cours de l'année 2021 (Glissement Vieillesse Technicité, derniers effets de la réforme dite « PPCR » (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations) revalorisant les grilles de rémunérations...) et d'autre part, à renforcer la qualité du service rendu aux habitants par le recrutement de nouveaux agents municipaux, en matière de transition social-écologique, d'action sociale et de logement, de lutte contre les discriminations et de démocratie participative, de santé, d'attractivité et de commerce, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Les « autres » dépenses de fonctionnement connaissent également une impulsion à la hausse de + 0,84 M€ qui permettra d'intégrer la mise en place de nouvelles actions municipales tout en maintenant un service public local de qualité, ceci dans un contexte sanitaire toujours incertain.

b. Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique

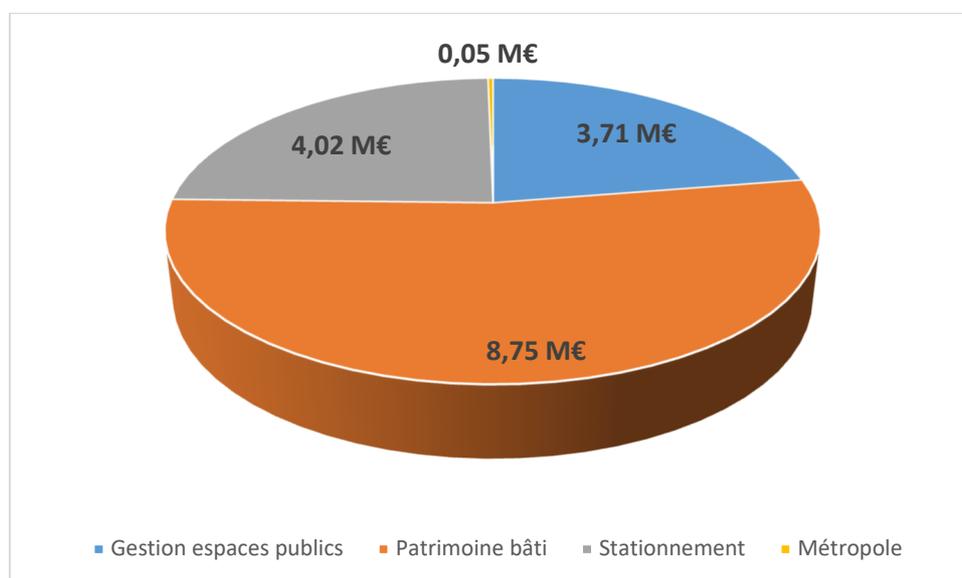
Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	16,53
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	5,97
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	18,46
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	99,57
	140,54

Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 16,53 M€

NB : il s'agit bien ici des seules dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont traitées plus loin dans le document budgétaire.

La priorité sera donnée à la transition sociale-écologique avec :

- Un plan sans précédent de renaturation de la ville : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des cours d'écoles et des espaces publics...
- L'accentuation des actions en faveur de la propreté de l'espace public en consolidant la brigade environnement propreté et en coordonnant nos efforts avec la Métropole Rouen Normandie,
- Un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- Un programme de rénovation des cours d'école, des crèches et des accueils de loisirs.



- Gestion des espaces publics : 3,71M€ de crédits sont inscrits au BP 2021, dont 2,1 M€ seront consacrés aux prestations d'entretien des espaces publics, y compris les espaces verts et 0,85 M€ destinés au renouvellement des matériels d'entretien et à l'achat des consommables nécessaires à cet entretien.

0,45 M€ de crédits seront réservés au traitement des déchets.

Les dépenses de maintenance courante des squares et jardins seront assurées à hauteur de 0,21 M€.

- Patrimoine bâti : 8,75 M€ de crédits de fonctionnement sont prévus pour permettre :
 - D'honorer les dépenses liées à la consommation des fluides pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux (bâtiments administratifs, équipements sportifs, écoles, bibliothèques...) à hauteur de 6,48 M€. Ainsi,

2,99 M€ de crédits sont inscrits pour l'électricité, 1,57 M€ seront dévolus aux combustibles, 0,81 M€ pour l'eau, 0,5 M€ pour le carburant des véhicules municipaux et 0,61 M€ pour le chauffage urbain ;

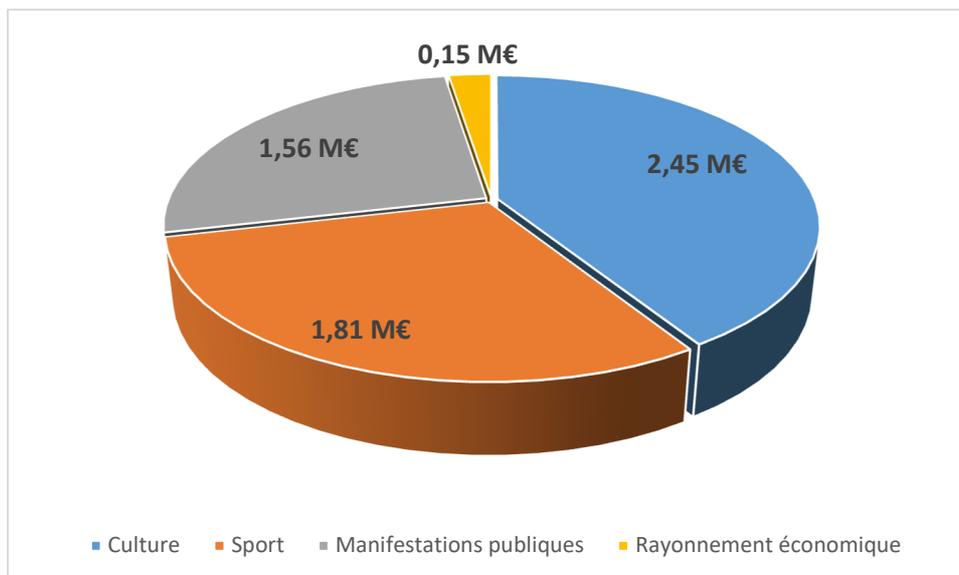
- D'assurer la gestion du parc immobilier de la commune pour 1,46 M€. Ces crédits sont notamment destinés au paiement des impôts fonciers que la Ville est amenée à payer en tant que propriétaire pour 1,08 M€ ainsi qu'aux loyers et charges locatives pour les locaux loués à hauteur de 0,38 M€.
 - De prévoir la maintenance, les petits aménagements et la sécurité des bâtiments municipaux à hauteur de 0,81 M€, dont 0,46 M€ consacrés à l'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments et 0,35 M€ de crédits permettant l'achat des fournitures et pièces destinées à l'entretien par les équipes municipales.
- **Stationnement : 4,02 M€** de crédits sont proposés au BP 2021.
Dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant, la rémunération du délégataire² est estimée à 2,15 M€ au titre de l'année 2021 (dont 1,31 M€ au titre de la part fixe et 0,84 M€ au titre de la part variable calculée à partir des montants encaissés l'année précédente).
Le montant du produit des forfaits post stationnement (FPS) collecté par le délégataire pour le compte de la Ville l'année N devant être reversé à la Métropole est estimé à 1,5 M€ pour l'année 2021.
D'autre part, les frais d'envoi postal des FPS aux automobilistes n'ayant pas payé leur place de stationnement (frais d'envoi remboursés par ailleurs par le délégataire à la Ville) sont estimés à 0,25 M€.

Rouen ville créative et rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie : 5,97 M€

L'année 2021 se caractérise par la volonté d'améliorer l'attractivité de la Ville et son rayonnement. L'accès à la culture, de développement de la pratique sportive mais également le soutien au commerce rouennais et le développement de grands événements festifs constitueront des axes majeurs des actions municipales. La candidature de Rouen comme Capitale européenne de la culture 2028 sera un axe majeur de la politique municipale et métropolitaine.

Rouen sera aux côtés de ses commerçants : poursuite du soutien dans le contexte sanitaire, programme renforcé d'animations commerciales, recrutement d'un manager du commerce.

² Pour mémoire, il s'agit de la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement (SPL RNS).



- Culture : 2,45 M€

La culture partout et pour tous : telle est l'ambition de la Ville ! Soutien aux artistes et créateurs en développant les résidences d'artistes, programme de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine rouennais, préparation de la candidature de Rouen comme Capitale européenne de la culture. 2021 marquera le bicentenaire de la naissance de Gustave Flaubert. Rouen, sa ville natale, organisera une exposition « Gustave Flaubert : la fabrique de l'œuvre »

La subvention d'équilibre au budget annexe de l'Étincelle, théâtre de la Ville de Rouen, s'établit à 1,04 M€ au titre du BP 2021. Ce financement, stable par rapport à l'année 2020, permettra à la structure de présenter une offre culturelle de qualité.

Les bibliothèques municipales se voient attribuer un budget global de fonctionnement de 0,43 M€, dont 0,25 M€ de crédits permettront de renouveler les collections d'ouvrages (livres, bandes dessinées, DVD...) mis à disposition des usagers. Une exposition « Gustave Flaubert : la fabrique de l'œuvre « Du manuscrit à l'imprimé » sera réalisée en 2021 (60 K€), dans le cadre du bicentenaire de la naissance de l'écrivain.

0,53 M€ de crédits seront consacrés à l'organisation des manifestations culturelles comme les Méridiennes ou encore le Printemps de Rouen ainsi qu'au développement des pratiques artistiques dans toute leur diversité. Une somme de 65 K€ sera à cet effet, réservée à la structuration de résidences artistiques (arts plastiques, musique, danse, théâtre...) qui permettront d'irriguer l'ensemble des quartiers du territoire rouennais et de créer du lien avec les habitants.

0,13 M€ permettront d'assurer la gestion quotidienne et de mener les projets du Conservatoire (entretien des locaux, fournitures, équipements...).

Enfin, les crédits de maintenance et d'entretien courant des bâtiments sont inscrits à hauteur de 0,33 M€.

- Sports : 1,81 M€

Les crédits de fonctionnement alloués à la politique sportive de la Ville se déclinent en plusieurs grandes rubriques :

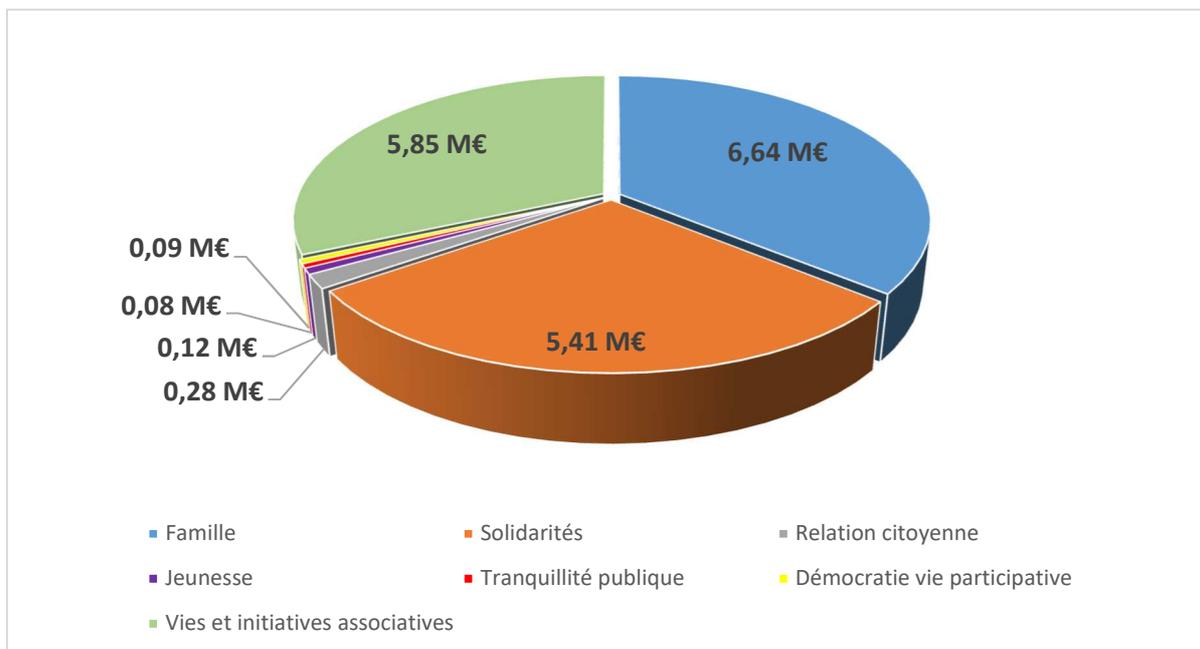
- Maintenance et entretien des bâtiments sportifs : 0,40 M€ y seront consacrés en 2021 ;

- Maintenance des terrains sportifs : 0,26 M€ de crédits permettront leur entretien en 2021 ;
 - Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive : 0,32 M€ de crédits proposés dont 0,26 M€ dédiés spécifiquement à l'ensemble des fournitures, petits matériels et équipements permettant le fonctionnement des équipements sportifs et 0,06 M€ pour l'accompagnement et le développement des manifestations sportives ;
 - 0,82 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre des différentes conventions de gestion (concernant la Patinoire, la gestion des espaces publics, l'entretien du parc automobile...) conclues entre les deux collectivités. Il s'agit de dépenses de fluides, de maintenance, d'entretien, d'achat de matériels et fournitures (hors masse salariale).
- Manifestations publiques : 1,56 M€
Le budget consacré à la Foire Saint Romain est estimé à 0,84 M€ pour l'année 2021. Cela comprend l'ensemble des dépenses qui seront consacrées à l'organisation de cet événement (sécurité, énergies et fluides, locations, matériel...). Rouen sur Mer et Rouen Givrée, événements emblématiques organisés par la Ville, verront leurs budgets abondés en 2021 afin de renforcer leurs volets animations. Un nouveau temps fort, axé sur la Seine, sera proposé en 2021, en co-construction avec les différents acteurs du territoire : 95 K€ de crédits y seront consacrés.
 - Rayonnement économique : 0,15 M€
Le développement des relations internationales (40 K€) s'appuiera sur les jumelages déjà en place. Des festivités seront organisées en fin d'année 2021 pour célébrer l'anniversaire du jumelage avec Ningbo. La réalisation d'un jardin à la française à Cleveland est en cours de réflexion. En 2021, la Ville déposera sa candidature auprès de l'UNESCO pour rejoindre le réseau des « Villes créatives ». Un plan d'action sera décliné après ce dépôt de candidature. La nuit des étudiants du monde, dont l'édition 2020 n'a pas pu se tenir, sera organisée au cours du printemps 2021. Le soutien à l'économie et au commerce local (81 K€) se poursuivra. Le budget qui lui est consacré pourra être ajusté lorsque les nouvelles orientations de la politique d'accompagnement du commerce seront définitivement arrêtées.

Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 18,46 M€

Les politiques municipales de proximité en faveur des familles, des rouennais en situation de fragilité et de manière plus large de l'ensemble des usagers des prestations municipales seront poursuivies, consolidées et modernisées. La Ville s'engagera avec la Métropole Rouen Normandie dans l'expérimentation du dispositif Territoire Zéro chômeur de Longue durée ; elle amplifiera la portée du Plan d'alerte solidarités seniors (PASS) pour protéger et venir en aide aux personnes les plus fragiles. Dès 2021, le permis de louer sera mis en place pour lutter contre le mal-logement.

La démocratie participative sera renforcée avec davantage de transparence et de démocratie permanente (création d'une Assemblée Citoyenne, une plateforme numérique répondant aux enjeux de transparence de la vie publique).



- Famille : 6.64 M€

- 4,35 M€ de crédits seront déployés au titre de la restauration collective, dont 4,03 M€ (montant stable par rapport au montant voté au BP 2020) correspondant à la contribution de la Ville au Syndicat Intercommunal de Restauration de Bois – Guillaume et Rouen (SIREST) chargé de confectionner et livrer l'ensemble des repas destinés aux écoliers et aux enfants accueillis dans les centres de loisirs. La politique alimentaire demeure ambitieuse en offrant toujours plus de produits bio et durables, en luttant contre le gaspillage alimentaire et en servant un repas sans viande chaque jour.
- 2,1 M€ de crédits octroyés au fonctionnement des écoles et centres de loisirs dont 0,64 M€ pour les écoles (achat de fournitures scolaires, de matériel pédagogique et de frais de transport), 0,58 M€ pour les actions périscolaires et les accueils de loisirs et 0,28 M€ consacrés à la maintenance courante des bâtiments scolaires et accueillant les centres de loisirs.
- 0,19 M€ de crédits seront consacrés aux structures de la petite enfance afin de les approvisionner en fournitures et matériels de puériculture mais également pour assurer l'entretien et la maintenance courante des bâtiments dédiés à la petite enfance.
- La Ville a obtenu en septembre 2019 la labellisation « Cité éducative » pour les hauts de Rouen. Ce dispositif mis en place par l'Education Nationale et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires vise à mieux coordonner l'ensemble des acteurs éducatifs et sociaux du territoire au service de la réussite éducative des enfants, de l'épanouissement des jeunes et de leur insertion socio-professionnelle. Outre la reconnaissance par les services de l'Etat de l'ambition que la Ville porte pour les Hauts de Rouen et des moyens qu'elle y alloue, ce label est assorti d'une enveloppe de subventions de l'Etat qui permettra d'amplifier les efforts déjà consentis par la Ville sur ce quartier en réseau d'éducation prioritaire renforcé. Des initiatives comme le dispositif « parler bambin » dans nos crèches, les contrats locaux d'accompagnement scolaire ou des projets culturels et sportifs pourront être renforcés dans le cadre de la cité éducative.

- Solidarités : 5,41 M€

La totalité des crédits de fonctionnement à destination du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'élève à 4,86 M€.

La subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de 4,53 M€ (montant identique à celui voté au BP 2020) et l'ensemble des prestations réalisées par les services de la Ville conformément aux termes contenus dans la convention de mutualisation entre les services de la Ville et du CCAS s'établit à 0,3 M€. Ces prestations, relatives à la maintenance des bâtiments et du matériel informatique, à la téléphonie, l'entretien des véhicules, seront refacturées au CCAS.

0,54 M€ de crédits seront consacrés à la politique sociale mise en œuvre directement par la Ville dont 0,26 M€ pour le Contrat de Ville, 56 K€ au bénéfice des personnes âgées et 0,14 M€ pour l'ensemble des autres thématiques sociales portées par la Ville. Un budget spécifique, destiné à la lutte contre les discriminations est initié au titre du BP 2021 à hauteur de 80 K€.

- Relation citoyenne : 0,28 M€

Le bon fonctionnement de la tenue de l'état civil dévolu à la Ville nécessite l'inscription de crédits pour favoriser l'accueil de la population dans les meilleures conditions possibles. 0,12 M€ de crédits permettront en 2021 d'acquiescer l'ensemble des fournitures récurrentes nécessaire à la mission et d'organiser les scrutins des élections régionales et départementales.

Par ailleurs, 0,1 M€ de crédits sont inscrits pour accélérer l'indexation de l'ensemble des actes d'état civil qui doivent dorénavant être consultables (par les notaires notamment) au sein de COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil).

Des crédits (56 K€) doivent également permettre de poursuivre l'inhumation de manière décente les personnes dénuées de ressources.

- Jeunesse : 120 K€ ventilés de la façon suivante :

- Contrat Loisirs Jeunes : 35 K€
- Fonctionnement du Centre socio-culturel Malraux : 29 K€
- Actions citoyennes : 29 K€
- Animation de la vie étudiante : 27 K€.

- Tranquillité publique : 82,7 K€ de crédits inscrits pour permettre le fonctionnement de la vidéo-protection, la fourrière automobile et animale (animaux errants) ainsi que l'acquisition renforcée de fournitures, petit équipement et matériel pour la police municipale.

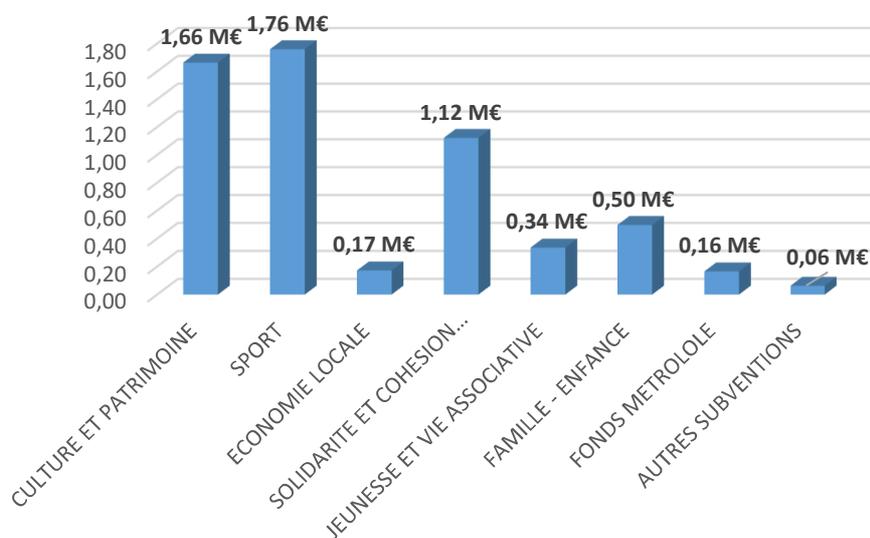
- Démocratie – vie participative : 92K€, dont 52 K€ seront consacrés au suivi du plan de démocratie participative, en développant notamment l'accompagnement des projets émergeant des futurs Ateliers Participatifs de Quartiers et à des dépenses d'entretien et de petits aménagements dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (20 K€).

- Vies et initiatives associatives : 5,85 M€, de crédits de fonctionnement sont inscrits au BP 2021, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2020. Cette évolution intègre la poursuite de l'augmentation de la participation de la Ville aux crèches associatives (+ 12 K€) afin de tendre à un financement municipal par berceau de 2.500,00 €.

Des crédits complémentaires, à hauteur de 165 K€, sont inscrits au titre du dispositif métropolitain de soutien aux associations communales issu du Plan Local d'Urgence Sanitaire (PLUS) mis en œuvre par la Métropole. Ces fonds permettront à la Ville d'aider les associations du secteur culturel, sportif de loisirs et de la solidarité qui présentent des difficultés financières en raison de la crise sanitaire.

Ce fonds de soutien métropolitain est réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitants et est versé aux communes en deux temps : un premier versement en décembre 2020 et un second avant la fin mars 2021. Une recette de fonctionnement est donc inscrite dans le budget 2021 de la Ville.

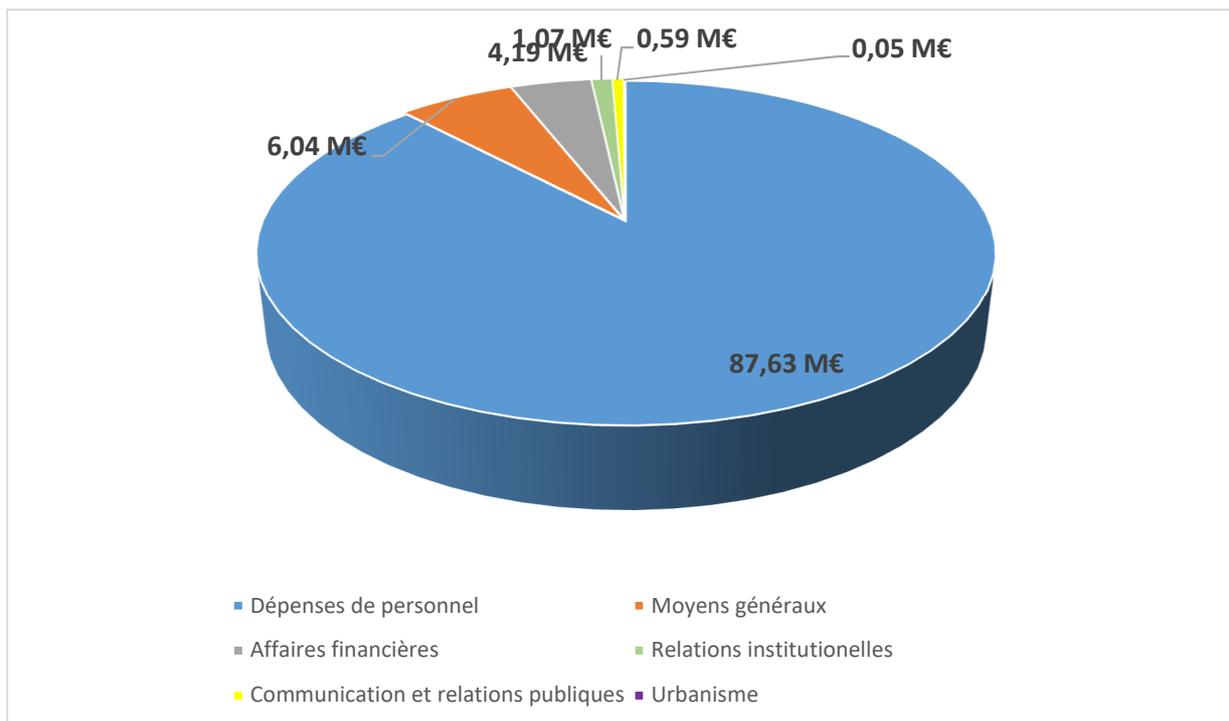
Voici ci-après, la ventilation envisagée pour 2021 des subventions de fonctionnement par grandes thématiques :



Au titre de la promotion du tissu associatif, 41 K€ sont inscrits pour organiser le forum des associations et 28,39 K€ pour le fonctionnement des maisons de quartier (fournitures, équipements et maintenance des bâtiments).

Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 99,57 M€ :

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, support des politiques publiques, doivent permettre une optimisation de nos moyens et une simplification administrative. Le budget 2021 permettra de poursuivre et de conforter les différentes démarches amorcées au cours des années précédentes.



- **Dépenses de personnel : 87,63 M€**

Représentant plus de 62,35 % des dépenses réelles de fonctionnement, la gestion de la masse salariale demeure un enjeu prioritaire du pilotage budgétaire de la collectivité : 87,63 M€ y seront consacrés, soit une hausse de 2% par rapport au montant voté au BP 2020. Cette évolution recouvre des dimensions exogènes qui s'imposent à la collectivité. C'est le cas de l'évolution mécanique à l'ancienneté des effectifs (Glissement Vieillesse technicité), des derniers effets en 2021 de la réforme dite PPCR – Lebranchu (parcours professionnels, carrières et rémunération) ou encore de l'organisation des élections départementales et régionales au cours de l'année à venir.

Cette hausse traduit également la volonté, en ce début de mandat, de renforcer les interventions municipales au titre de certaines missions rendues à la population ainsi que dans des domaines qui nécessitent la mobilisation de compétences expertes.

- **Moyens généraux** : hors gestion de la masse salariale, **6,04 M€** de crédits seront consacrés aux dépenses permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

- Ainsi, **1,86 M€** seront dédiés à la **gestion des systèmes d'information** dont : 0,73 M€ à la maintenance des équipements informatiques, 0,55 M€ à la téléphonie ou encore 0,34 M€ de prestations dédiées à l'amélioration des usages, dans le cadre d'une offre élargie aux agents, permettant de doter l'ensemble des personnels titulaires d'adresses mails et d'espaces de stockage de données et d'accompagner les usages élargis en mobilité au travail des agents (fonctions itinérantes et télétravail).

- 1,32 M€ seront destinés aux moyens logistiques alloués aux services municipaux comme l'entretien du parc automobile pour 0,67 M€, l'affranchissement du courrier pour 0,23 M€, le renouvellement des vêtements de travail pour 0,24 M€ (dont une partie sera consacrée à l'acquisition d'équipements de protection individuelle pour faire face à la crise sanitaire) ou encore le bon fonctionnement des archives pour 0,05 M€.
 - 0,26 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de l'entretien du parc automobile de cette dernière par le garage municipal.
 - 1,04 M€ sont inscrits au titre des moyens juridiques, dont 0,84 M€ pour les assurances, 85 K€ au titre des honoraires et 65,4 K€ de frais de publicité et d'insertion liés aux marchés publics passés par la Ville.
 - 1,07 M€ seront déployés au bénéfice du développement de la politique de gestion des ressources humaines hors masse salariale. Ainsi, 0,45 M€ de crédits seront consacrés à la formation du personnel de la Ville, 0,07 M€ permettront de rembourser les frais de missions et de déplacement des agents. Le Comité des Œuvres Sociales Communal (COSCC) se verra attribuer une subvention de 0,34 M€.
 - 0,38 M€ seront consacrés aux prestations externalisées de nettoyage de certains locaux municipaux. Une enveloppe spécifique de 50 K€ permettra de faire face aux surcoûts liés à la gestion de la crise sanitaire qui implique un renforcement des protocoles de nettoyage des locaux ;
 - 0,06 M€ de crédits permettront de financer l'ensemble des démarches de certification « qualité » détenues par les services et de poursuivre le développement de la communication interne.
- Affaires financières : 4,19 M€ de crédits sont prévus pour financer l'ensemble des dépenses dites « financières » ;

Les frais financiers et les charges d'intérêt sont estimés à 3,02 M€. Ces crédits permettent à la fois de régler les intérêts des emprunts souscrits par la Ville mais également les intérêts générés par les outils de gestion de la trésorerie ainsi que l'ensemble des charges liées aux instruments de couverture souscrits par la Ville. Les recettes liées à ces instruments de couverture sont enregistrées dans les recettes de fonctionnement à la rubrique des produits financiers.

Les autres crédits correspondent notamment de l'ensemble des inscriptions prévues pour comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables, l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs, le paiement de la TVA pour certaines opérations particulières, le reversement de produits d'impôt ou encore des charges de gestion exceptionnelles...

- Relations institutionnelles : 1,07 M€ permettront le versement des indemnités, des cotisations sociales et de retraite des élus et le fonctionnement des groupes d'élus.
- Communication et relations publiques : 0,59 M€ et se décomposeront ainsi : 0,09 M€ pour l'organisation des opérations de relations publiques et 0,5 M€ au titre de la communication institutionnelle.
- Urbanisme : 0,05 M€ sont destinés à l'entretien des terrains et friches abandonnés ainsi qu'aux contentieux engendrés par les abandons manifestes de propriétés.

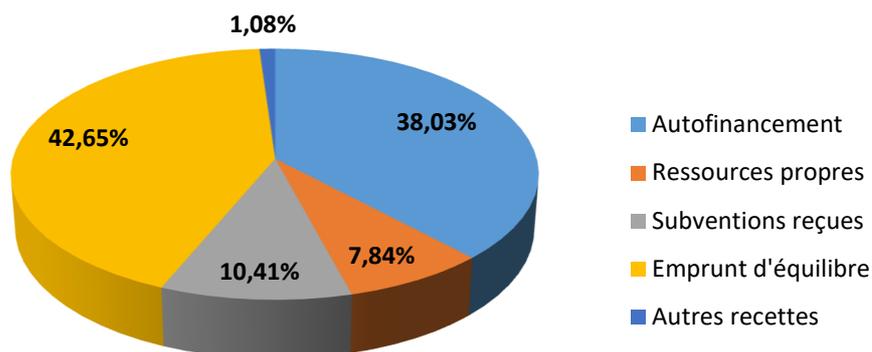
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles d'investissement

a. La répartition des recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2021 (hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)³ révèle un financement important par l'excédent de recettes dégagé au titre de la section de fonctionnement (%):

	BP 2021
Autofinancement	19 751 698,00
Ressources propres	4 070 000,00
Subventions reçues	5 405 033,00
Emprunt d'équilibre	22 154 503,00
Autres recettes	561 907,00
TOTAL	51 943 141,00



L'autofinancement (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 19,75 M€ au BP2021. Il est en recul d'1,03 M€ (soit – 4,95 %) par rapport au BP2020 mais il demeure supérieur au niveau d'autofinancement dégagé au cours des années antérieures à 2020.

Cet excédent permettra de financer 38,03 % des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

³ Sont exclues les recettes d'ordre correspondant à des opérations patrimoniales, les recettes financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les recettes relatives aux opérations sous mandat (opération d'investissement réalisée pour le compte d'un tiers et qui donne lieu à remboursement par ce tiers).

Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre du BP 2021 est estimé à 22,15 M€, en hausse de 8,5 M€ par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2020. Sa concrétisation dépendra du rythme effectif de réalisation des opérations, dans le contexte sanitaire incertain.

Cette autorisation d'emprunt maximale proposée au BP n'est en pratique jamais mobilisée en intégralité. En effet, la reprise du résultat de l'exercice 2020 et la consommation de crédits de l'exercice 2021 permettront probablement lors des décisions modificatives d'ajuster à la baisse le montant d'emprunt d'équilibre et ainsi de maintenir un niveau d'endettement stable pour la Ville.

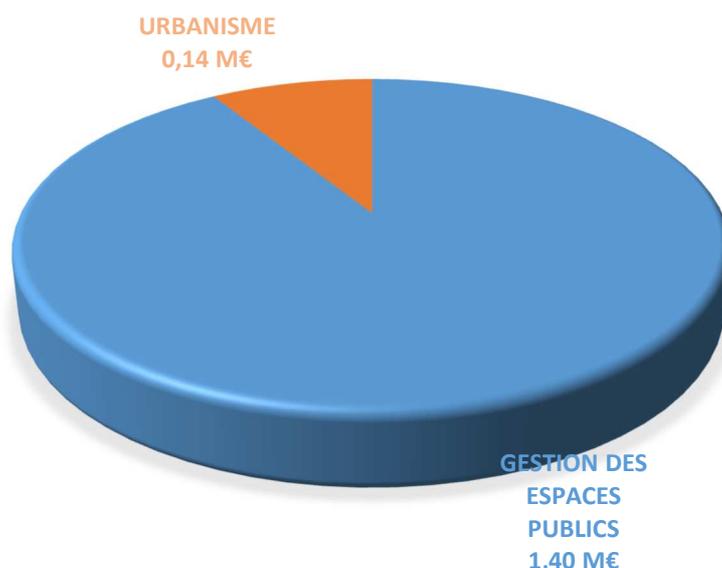
Ces recettes permettront le financement des dépenses d'investissement présentées au BP 2021 en hausse de 7,96 M€, témoignant de la volonté de la Ville de contribuer à la relance de l'investissement local, du soutien au tissu économique et de l'amélioration du cadre de vie à laquelle l'équipe élue juin dernier s'est engagée.

b. Présentation des recettes réelles d'investissement par segmentation politique

Politique sectorielle	M€
DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	1,54
FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET MODERNISER LA RELATION AUX USAGERS	2,29
PILOTER LA COLLECTIVITE	8,22
	12,05

Développement de l'attractivité du territoire : 1,54 M€

L'ensemble des recettes liées au « développement de l'attractivité du territoire » sont regroupées dans les différents secteurs d'interventions présentés ci-après :

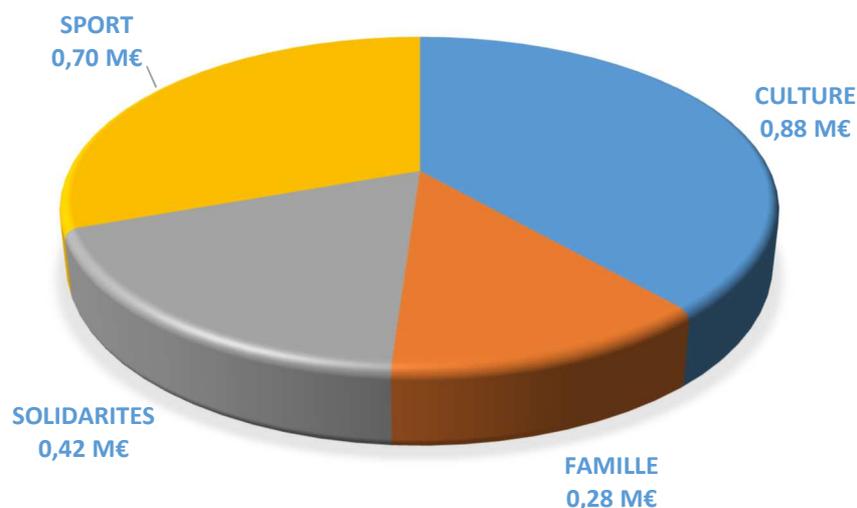


Les financements inscrits au titre de la gestion des espaces publics à hauteur d'1,4 M€ concernent la subvention européenne, émargeant au FEDER, obtenue au titre des travaux de rénovation énergétique d'envergure effectués par la Ville sur son Hôtel de Ville.

Au titre des premières études déjà réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine contractualisé par la Ville, 135 K€ de subventions devraient être versées au cours de l'année 2021.

Favoriser le vivre ensemble et la relation aux usagers : 2,29 M€

L'ensemble des recettes liées au « mieux vivre ensemble et favoriser la relation à l'utilisateur » se ventilent dans les secteurs d'intervention suivants :



Dans le secteur de la culture, à la suite des travaux déjà réalisés dans le cadre du plan pluriannuel de rénovation des Monuments Historiques conclu avec l'Etat et la Métropole, 0,8 M€ de subventions devraient être perçus par la Ville en 2021.

Des financements de l'Etat (par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles) sont également attendus pour certains projets menés par les bibliothèques municipales.

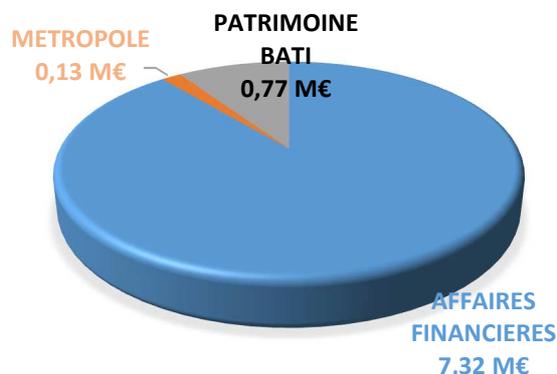
Le démarrage des travaux de restructuration et d'aménagement de l'école Pouchet Graindor en 2020 permettra de percevoir en 2021 une subvention (285 K€) accordée par la Région dans le cadre de son appel à projets pour le renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites.

Les recettes inscrites au titre du secteur des solidarités correspondent aux prévisions du remboursement par le CCAS des travaux réalisés sur son patrimoine et des dépenses informatiques (infrastructures, équipements...) effectuées pour son compte par les services municipaux.

Concernant le sport, le 1^{er} acompte (0,7 M€) du fonds de concours de la Métropole relatif aux terrains synthétiques Salomon et Grammont sera perçu en 2021, à la suite de la réalisation de ces travaux en 2020.

Piloter la collectivité

L'ensemble des recettes enregistrées au sein de la politique « piloter la collectivité » se répartissent de la façon suivante :



Les recettes inscrites au titre du secteur de la Métropole correspondent au remboursement par celle-ci des dépenses d'équipements et travaux réalisées pour son compte par les services de la Ville, au titre de la Patinoire dont elle est propriétaire depuis le transfert de la gestion de cet équipement en 2018.

Au titre de la gestion du patrimoine bâti, 0,77 M€ de produits de cessions sont prévus au budget 2021 et correspondent à la vente des biens suivants : la cession du parking du gymnase des Cotonniers (350 K€) ainsi que les droits de bailleur de l'ancien siège social de France 3 (420 K€).

Au-delà du montant de l'emprunt d'équilibre, les recettes inscrites au sein du secteur des Affaires financières se composent :

- De l'estimation du montant du FCTVA à hauteur de 3,3 M€, au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2020 ;
- De l'inscription, conformément aux accords conclus entre la Ville et la Métropole, au remboursement par cette dernière de la part des emprunts liée au transfert de la compétence voirie, pour la somme de 562 K€ ;
- De la perception, pour un montant de 2 M€ du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) instauré par la Métropole en 2016 pour lequel la Ville disposait d'une quote-part de 10,2 M€.

2. Des dépenses réelles d'investissement 2021 au service des nouvelles ambitions municipales

Dans les développements ci-dessous, une première partie sera consacrée à la description technique des autorisations de programme et crédits de paiement annuels puis le détail des projets de mandat sera abordé dans un second temps.

a. Les crédits pluriannuels

La Ville de Rouen a fait le choix de recourir à la procédure de gestion par autorisations de programmes (AP) de ses dépenses d'immobilisations, d'acquisition d'équipements ou encore des subventions versées à des tiers.

Cette modalité de gestion permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle permet également d'engager comptablement (les autorisations de programme représentant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements) l'intégralité des crédits nécessaires à la réalisation des projets concernés.

Deux types d'autorisations de programmes ont été définis pour le budget de la Ville :

- Les AP de projet correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voir la durée d'un mandat municipal. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé ;
- Les AP récurrentes correspondent aux politiques municipales d'intervention récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur deux exercices.

Voici ci-après les autorisations de programmes ouvertes au titre du budget 2021 :

- Autorisations de programme « projet » :

		Montant initial de l'AP	BP 21	TOTAL montant AP
Programme	P014 - PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE			
AP/EPCP	P014E06 - REPAINVILLE	1 378 017,00 €	-447.000,00 €	931.017,00 €
Programme	P003 - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
AP/EPCP	P003E02 - NPNRU	1 062 121,00 €	758 794,00 €	1 820 915,00 €
Programme	P044 - AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL			
AP/EPCP	P044E17 - REFECTION DU CONSERVATOIRE	100 000,00 €	4 650 000,00 €	4 750 000,00 €
AP/EPCP	P044E14 - PLAN DE RENOVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	2 400 000,00 €	102 415,41 €	2 502 415,41 €
AP/EPCP	P044E22 - ABBATIALE SAINT OUEN TRAVAUX	0,00 €	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €
Programme	P067 - ECOLE ET EDUCATION			
AP/EPCP	P067E15 - AMENAGEMENTS POUCHET/GRAINDOR	730 000,00 €	410 000,00 €	1 140 000,00 €
AP/EPCP	P067E25 - ECOLE HAMEAU DES BROUETTES	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Programme	P055 - SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT			
AP/EPCP	P055E10 - TERRAINS SYNTHETIQUES ET PISTE ATHLETISME LEMIRE	3 092 500,00 €	360 000,00 €	3 452 500,00 €
Programme	P056 - REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS			
AP/EPCP	P056E16 - REFECTION COMPLEXE PETITE BOUVERIE	1 050 000,00 €	950 000,00 €	2 000 000,00 €
AP/EPCP	P056E17 - PISCINE BOULINGRIN RENOVATION ENERGETIQUE	70 000,00 €	5 600 000,00 €	5 670 000,00 €
Programme	P097 - SECURITE MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX			
AP/EPCP	P097E21 - ARCHIVES CENTRE DELBO	0,00 €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €

- Autorisations de programme « récurrentes » :

➤ Développer l'attractivité du territoire :

secteur	programme	AP 2021 – Montant global
Gestion des espaces publics	P010 - Propreté et espaces publics	235 000,00 €
	P011 - Squares et jardins	1 944 000,00 €
	P012 - Voirie, éclairage et espace public	672 000,00 €
	P013 - Transition écologique	400 000,00 €
	P014 - Parc naturel Urbain de Repainville	290 000,00 €
	P015 - Mécanisation espaces publics	1 097 000,00 €
Manifestations publiques	P021 - Festivités et manifestations	50 000,00 €
Urbanisme	P004 - Soutien au logement	275 557,00 €
	P005 - Acquisitions foncières et immobilières	743 000,00 €
	P006 - Pré-aménagement et aménagement urbain	79 374,00 €
	P007 - Urbanisme des territoires	8 000,00 €
	P008 - Bâtiments en péril	215 000,00 €
	P009 - Concessions Publiques d'Aménagement	1 600 000,00 €
Vies et initiatives associatives	P022 - Maisons de quartier	371 000,00 €
TOTAL		8 029 931,00 €

➤ Favoriser la relation usagers :

secteur	programme	AP 2021 – Montant global
Relation citoyenne	P041 - Cimetières	678 000,00 €
	P042 - Etat civil	10 000,00 €
Culture	P044 - Aménagement patrimoine culturel	1 643 920,00 €
	P047 - Plan de restauration et valorisation patrimoine	80 000,00 €
	P048 - Bibliothèques	211 409,00 €
	P049 - Conservatoire	50 000,00 €
Démocratie - vie participative	P053 - Conseils de quartier et budget participatif	592 000,00 €
	P054 - Gestion urbaine de proximité - entretien espaces publics	100 000,00 €
Sport	P055 - Sécurité - maintenance terrains de sport	590 000,00 €
	P056 - Remise à niveau équipements sportifs	1 150 000,00 €
	P058 - Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive	121 182,00 €
Solidarités	P060 - Sécurité maintenance RPA et équipements cohésion sociale	397 000,00 €
	P061 - Accessibilité des ERP	800 000,00 €
Tranquillité publique	P064 - Tranquillité publique	265 000,00 €
Famille	P066 - Petite enfance	202 000,00 €
	P067 - Education école et animation	3 425 720,00 €
	P068 - Restauration collective	160 000,00 €
TOTAL		10 476 231,00 €

➤ Piloter la collectivité :

secteur	programme	AP 2021 – Montant global
Moyens généraux	P086 - Gestion des systèmes d'information	1 333 442,00 €
	P083 - Moyens généraux	871 500,00 €
	P081 - Rouen employeur responsable et attractif	80 000,00 €
Patrimoine bâti	P094 - Economies d'énergie	3 214 000,00 €
	P097 - Sécurité maintenance bâtiments municipaux	2 375 500,00 €
Relations institutionnelles	P102 - Fonctionnement municipalité	1 500,00 €
	TOTAL	7 875 942,00 €

b. Les crédits de paiement 2021

La ventilation des dépenses d'investissement par grandes catégories de dépenses (hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement) ⁴ est la suivante :

	BP 2021
Remboursement en capital de la dette	17.065.828,00 €
Subventions versées	2.601.088,00 €
Dépenses d'intervention (travaux, équipements)	32.276.225,00 €
TOTAL	51.943.141,00 €

Elles sont réparties de la façon suivante dans les quatre ambitions développées par la nouvelle municipalité :

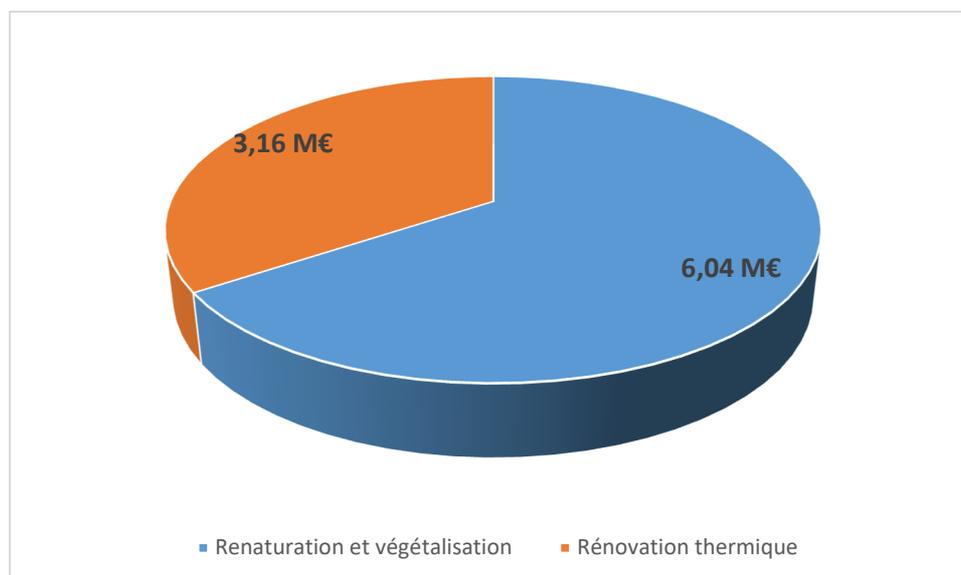
Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	9,20
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	12,94
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	7,28
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	22,52
	51.94

⁴ Sont exclues des dépenses d'investissement : les dépenses financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les dépenses relatives aux opérations sous mandat

Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 9,2 M€

NB : il s'agit bien ici de dépenses réelles d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont été traitées plus haut dans le document budgétaire.

L'objectif prioritaire du mandat vise à faire de Rouen une capitale de la transition écologique. Pour ce faire, un vaste programme de renaturation de la Ville va être lancé dès 2021 afin de reconstituer des îlots de fraîcheur et de biodiversité. De plus, la Ville engagera un plan massif dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux.



- **Renaturation et végétalisation de la Ville : 6,04 M€**

- Aux côtés de la Métropole qui engage un vaste plan de *déminéralisation*, la Ville mobilisera des moyens au service d'un plan inédit et ambitieux de renaturation. Ainsi, 0,64 M€ (soit + 0,25 M€ par rapport au BP 2020) permettront dès à présent de réintroduire la nature en ville pour préserver la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur. Afin de faire de Rouen la ville aux 100 jardins, des plantations d'arbres et arbustes sont prévus pour 150 K€. Ces crédits contribueront également à l'entretien des fontaines ainsi qu'à la rénovation des jardins publics. Des opérations de végétalisation des cours d'écoles seront également initiées pour 830 K€ (soit + 510 K€ par rapport au BP 2020). La végétalisation des cimetières sera amplifiée à hauteur de 300K€.

Un budget de 90 K€ sera dédié à la protection de la biodiversité et à la renaturation des espaces publics avec la constitution d'un fonds de connaissance et le financement d'études avant travaux. Des inventaires faune flore seront engagés pour 38K. Des décaissements de voirie en lien avec le dispositif fil vert seront poursuivies pour 20K€.

- Travaux d'aménagement et d'entretien dans les squares et jardins : 1,2 M€ (soit + 1,2 M€ par rapport au BP 2020) permettront de poursuivre la revalorisation et la requalification des squares et jardins rouennais ;
- Renouvellement des engins de mécanisation pour 1,1 M€ (soit + 0,39 M€ par rapport au BP 2020). Ces crédits permettront de remplacer des engins de nettoyage (balayeuses et laveuses) indispensables à la disponibilité du parc.
- Parc naturel urbain de Repainville : pour 0,9 M€. Ces crédits sont destinés à la poursuite des travaux sur ce site avec la construction d'un mur végétalisé dont le but est d'atténuer le bruit de la circulation avoisinante et mieux isoler ce site naturel de son environnement urbain.

- Entretien et aménagement des espaces publics. Pour 0,26 M€ : l'extension du nombre de toilettes automatiques et l'installation d'une télémaintenance pour ces équipements seront réalisés.
- 160 K€ de crédits seront consacrés au développement des jardins urbains partagés. 40 K€ de crédits permettront de développer le plan de déplacement des employés par l'acquisition notamment de vélos électriques.

- **Rénovation thermique : 3,16 M€**

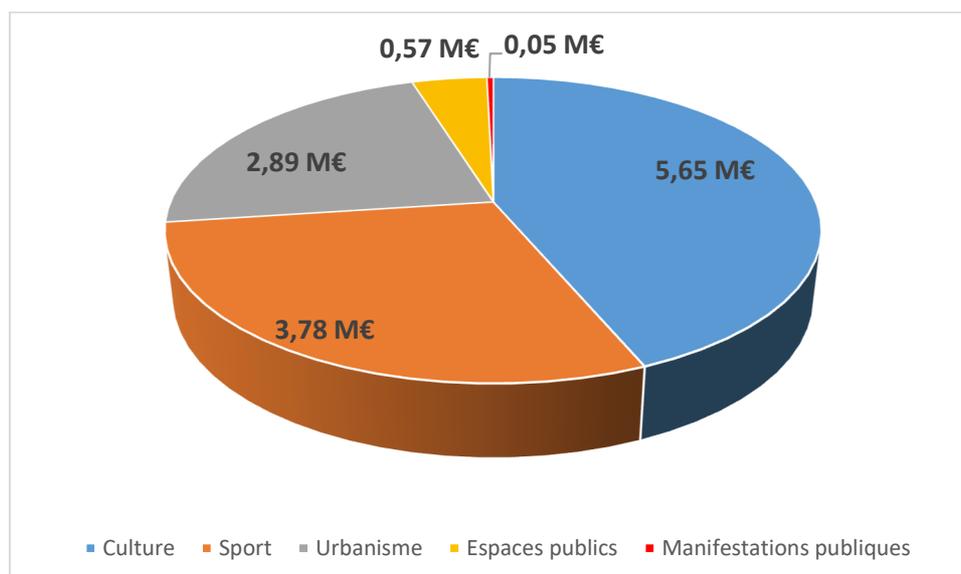
Un **effort très soutenu** sera porté sur la rénovation thermique des bâtiments municipaux soit **3,16 M€** en 2021. Près de 1,05 M€ de crédits seront consacrés au remplacement des menuiseries et couvertures dans les écoles municipales, dont la poursuite des opérations sur l'école Pasteur et l'école Balzac. Des travaux de couverture dans les écoles seront également programmés, notamment pour l'école des Sapins. Le remplacement de la couverture et des chenaux de la bibliothèque Villon sera effectué en 2021 pour 0,43 M€. Ces crédits permettront également d'achever le remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville pour 0,4 M€, programme largement cofinancé. La conversion du réseau de chaleur, budgétée à 0,4 M€, débutera en 2021.

Rouen ville créative et rayonnante : 12,94 M€

L'objectif municipal est de faire de Rouen un territoire qui innove, entreprend et favorise l'implication de toutes les forces vives de la cité. La municipalité est aux côtés de ses commerçants qui font aujourd'hui face à une situation complexe et incertaine.

L'enjeu est également de développer la culture partout, pour toutes et tous mais également de favoriser le bien-être par le sport. Pour ce faire, Rouen va déployer une politique événementielle ambitieuse en innovant avec une fête sur le fleuve.

Enfin, un vaste programme de son patrimoine culturel va être engagé notamment avec la réhabilitation de l'abbatiale Saint Ouen pour magnifier ce patrimoine prestigieux.



- **Culture : 5,65 M€** (soit + 2,55 M€ par rapport au BP 2020) de crédits d'investissement sont prévus en 2021 et seront consacrés :
 - A la poursuite du plan triennal de rénovation du patrimoine historique avec un budget d'1,32 M€ ;
 - A la maintenance et aux travaux de sécurité dans les bibliothèques, les autres monuments historiques ainsi que les bâtiments culturels pour 0,68 M€ ;
 - A la restauration de la statue Napoléon estimée à 0,2 M€ ;
 - A des travaux d'ampleur pour renforcer la structure et l'étanchéité de la bibliothèque du Châtelet (0,24 M€) et à la remise en état du système de climatisation de la bibliothèque Villon (0,15 M€) ;
 - Au renforcement de l'accessibilité des bibliothèques par le biais notamment de l'installation de boîtes pour le retour des documents (88,5 K€) ou l'acquisition d'une bibliothèque ambulante (vélo triporteur) (21 K€) ;
 - Au remplacement d'instruments de musique (pianos) au sein du Conservatoire pour 50 K€ ;
 - A l'acquisition d'un chapiteau mobile permettant de faciliter l'accès aux événements culturels dans l'espace public (50 K€).

Un programme d'ampleur qui représentera le plus important projet de restauration de monuments historiques jamais porté par la Ville sera engagé en faveur de la **restauration de l'abbatiale Saint –Ouen**, avec le soutien de l'Etat, de la Métropole et d'autres partenaires publics et privés.

Une **autorisation de programme** d'un montant global de **20 M€** assortie de **crédits de paiements** pour l'année 2021 de **2,3 M€** est proposée pour financer les travaux sur la charpente, le transept sud, le portail des Marmousets.

Une **autorisation de programme de 4,75 M€** assortie de crédits de paiement pour l'année 2021 de 150 K€ est proposée pour démarrer les **travaux de rénovation du Conservatoire**.

- **Sport : 3,78 M€** de crédits d'investissement seront consacrés aux infrastructures sportives en 2021 pour favoriser la pratique sportive en la mettant à la portée de tous.

Au-delà de l'entretien courant des terrains de sport (0,59 M€) et de l'aménagement et maintenance des bâtiments sportifs (0,44 M€), des crédits sont prévus pour :

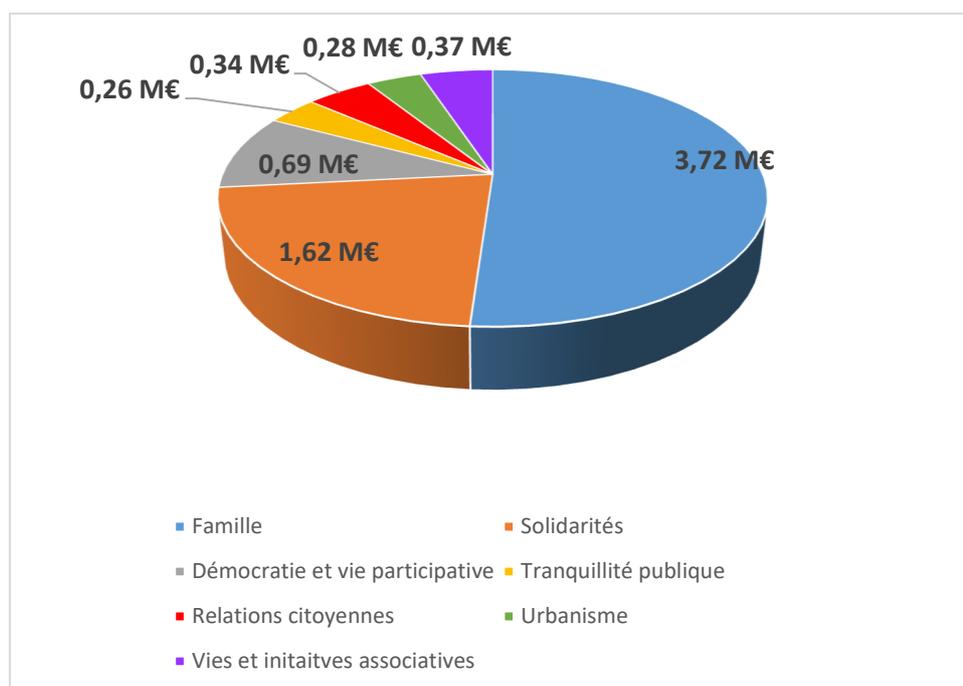
- Les travaux de réfection de la piste d'athlétisme du stade Lemire à la petite Bouverie : une autorisation de programme d'un montant d'1,2 M€ a été ouverte pour financer les travaux en 2020. Elle est augmentée de 0,36 M€ au BP 2021 et des crédits de paiement pour un montant d'1,2 M€ sont inscrits ;
- L'autorisation de programme ouverte en 2020 pour le remplacement de l'éclairage et de la couverture de la petite Bouverie est portée à un montant global de 5,67 M€ dont 70 K€ de crédits d'études sont déclinés en 2021 ;
- L'autorisation de programme ouverte en 2020 pour la rénovation énergétique et la ventilation de la piscine Boulingrin est portée à 2 M€ dont 150 K€ de crédits de paiement sont prévus en 2021 pour les études et les premiers travaux ;
- Le changement du plancher du gymnase des Cotonniers pour 0,25 M€ ;
- Des travaux de rénovation (dont le carrelage du bassin extérieur) de la piscine Boissière pour 0,46 M€.

- **Urbanisme : 2,89 M€** de crédits sont inscrits au BP 2021 pour favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même. Ils seront consacrés :
 - Au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : 1,29 M€ de crédits sont inscrits au BP 2021, dont 0,65 M€ seront consacrés aux travaux de la Maison du Plateau et 80 K€ aux travaux prévus dans les vestiaires de l'Union Sportive Grammont.
Des crédits d'études et de maîtrise d'œuvre permettront de poursuivre et de préciser les programmations des travaux à venir.
 - A la participation d'équilibre d'un montant d'1,6 M€ à verser à l'EPF Normandie pour la CPA Luciline.
- **Entretien et aménagement des espaces publics : pour 0,57 M€.** Des travaux de reprise de dalle et d'enrobé ainsi que le remplacement des systèmes d'aspiration dans les ateliers de menuiserie viendront améliorer les conditions de travail des employés de la Ville.
- **Manifestations publiques : 50 K€** de crédits récurrents d'investissement sont proposés au BP 2021 pour permettre le renouvellement d'équipements et matériels indispensables à l'organisation des différentes manifestations se tenant sur le territoire de la Ville (barrières, sonorisation, estrades, podiums...).

Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 7,28 M€

Afin de co-construire une ville solidaire dans laquelle chacun trouve sa place, l'accent sera mis sur les conditions d'accueil des plus jeunes dans les équipements municipaux, en favorisant notamment l'accessibilité des locaux.

La nouvelle municipalité affiche également une volonté politique forte permettant d'insuffler un nouvel état d'esprit co-décisionnel afin de renforcer le pouvoir d'agir des citoyens.



- **Famille : 3,72 M€** de crédits d'investissement sont programmés en 2021 pour les infrastructures dédiées à la famille.
- Petite enfance : 0,2 M€ de crédits seront consacrés aux bâtiments dédiés à la petite enfance, pour l'acquisition de mobiliers, d'équipements électroménagers et les travaux de maintenance et de sécurité, dont 30 K€ pour la rénovation de l'ascenseur de la crèche Pierre de Lune ;
- Ecoles, accueils de loisirs et offices : 3,52 M€ inscrits en 2021 pour :
 - Le renouvellement de mobiliers et matériels dans les offices : 0,16 M€ ;
 - Les travaux au sein des bâtiments scolaires et centres de loisirs : 3,36 M€ dont :
 - 0,9 M€ consacrés aux travaux récurrents de maintenance, de sécurité et de gros aménagements (remplacement des SSI, des éclairages, des systèmes de PPMS...) ;
 - 0,71 M€ doivent permettre la poursuite de l'aménagement du 2^{ème} étage de l'école Pouchet – Graindor afin d'augmenter la capacité d'accueil de cet établissement et démarrer des travaux de restructuration de l'école Hameau des Brouettes ;
 - Des travaux importants se poursuivent dans les écoles Balzac (extension du nombre de classes pour 600 K€) et Legouy (sanitaires avec 180 K€) ;
 - Création de préaux dans les cours des écoles Pépinières Saint Julien et Guillaume Lion pour 0,18 M€ ;
 - En terme de systèmes d'information : renouvellement du parc informatique des écoles (93 K€), poursuite des travaux de câblage (40 K€), acquisition de 10 nouveaux serveurs (25 K€) et achat de licences bureautiques (14,5 K€).

- **Solidarités : 1,62 M€** (+ 0,14 M€ par rapport au BP 2020) seront consacrés à cette thématique en 2021 afin de rendre la ville plus inclusive.
- Accessibilité : 0,80 M€ de crédits inscrits au BP 2021 permettront la poursuite de travaux de mise en accessibilité de certains groupes scolaires et d'équipements sportifs tels que prévu initialement dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée adopté par la Ville en 2016.
- Sécurité – maintenance des résidences autonomie et des équipements de cohésion sociale : 0,79 M€ y seront consacrés. Parmi ces crédits, 0,3 M€ correspondent à des travaux réalisés sur le patrimoine immobilier du CCAS et lui seront donc refacturés. Les travaux entrepris en 2020 sur la Maison du plateau se poursuivront à hauteur de 60 K€.

- **Démocratie et vie participative : 0,69 M€** de crédits de paiement inscrits au BP 2021 dans le but de favoriser une démocratie permanente:
 - Renforcer la démarche de gestion urbaine de proximité engagée sur différents quartiers : 100 K€ y seront consacrés en 2021 ;
 - Financer les projets retenus dans le cadre du budget participatif citoyen : 564 K€ permettront notamment l'aménagement du poumon vert à Saint Exupéry (130 K€), le cheminement pour tous au Jardin des Plantes (120 K€), la réalisation des Oasis urbaines (100 K€) et de jeux d'eau sur les Quais bas rive droite (100 K€).

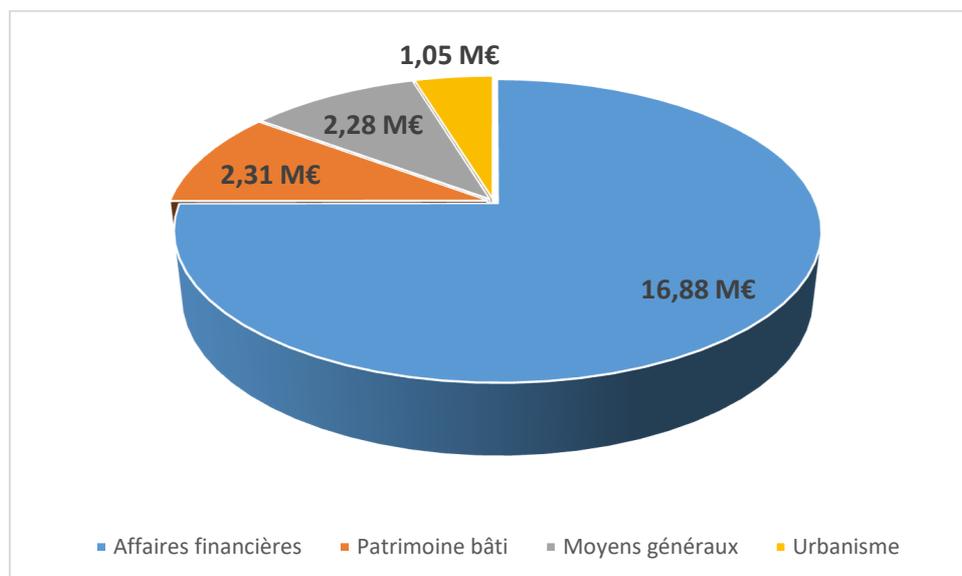
- **Tranquillité publique : 0,26 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2021 permettront la mise en service de nouvelles caméras de vidéo-protection, et le renforcement de l'équipement de sécurité (gilets pare – balles, bâtons télescopiques, éthylotest électronique ...) pour les agents de la police municipale.

10 K€ seront utilisés pour l'acquisition de petit matériel dans le cadre de l'organisation des élections municipales.

- **Urbanisme : 0,28 M€** de crédits sont inscrits au BP 2021. Ils seront consacrés au versement à Rouen Habitat d'une subvention de 276 K€, correspondant à l'étalement de la subvention versée dans le cadre du protocole conclu avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social.
- **Vies et initiatives associatives pour soutenir le dynamisme du lien social : 0,37 M€** de crédits d'investissement sont prévus au BP 2021, dont 0,28 M€ seront consacrés à la sécurité-maintenance et à l'aménagement des maisons de quartier et des bâtiments à vocation socio-culturelle et à destination de la jeunesse. Un budget de 80 K€ permettra de procéder à la rénovation de la cuisine ainsi qu'à des travaux de désamiantage au sein du centre Malraux.

Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 22,52 M€

La modernisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et optimiser la gestion de nos moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers. Pour cela, toutes les directions de la Ville seront mobilisées pour améliorer et rationaliser leur activité.



- **Affaires financières : 16,88 M€** de crédits inscrits au BP 2021 et qui sont constitués :
 - Du remboursement en capital de la dette pour 16,45 M€ et du constat des baisses de plafond des ouvertures de crédit long terme renouvelable (OCLT), qui associent l'ouverture de droits de tirage assimilables à une ligne de trésorerie avec une possibilité de consolidation en emprunt à moyen ou long terme pour 1,94 M€.
 - Du versement de l'attribution de compensation en investissement versée à la Métropole à hauteur de 371 K€ prenant en compte les transferts d'équipements intervenus en 2018.

- **Patrimoine bâti** : **2,31 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2021, se déclinant autour de la sécurité-maintenance des bâtiments municipaux. 2,15 M€ de crédits sont prévus pour la démolition et la remise en état des bâtiments (dont la mise en conformité électrique du marché des Emmurées et l'atelier de serrurerie), l'achat de matériels et outillages techniques pour les ateliers municipaux (20 K€), le remplacement des extincteurs (50 K€) et l'ensemble des travaux d'aménagement, de maintenance et d'entretien sur les bâtiments municipaux (1,53 M€). A ce titre, 0,37 M€ de crédits sont réservés aux travaux d'amélioration des conditions de travail préconisés par le CHSCT et 0,25 M€ seront consacrés à la dernière phase de mise en œuvre du compartimentage pare feu de l'Hôtel de Ville.

- **Moyens généraux** : **2,28 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2021 pour :
 - La gestion des systèmes d'information : 1,33 M€ destinés à hauteur de 0,47 M€ au financement des nouveaux projets techniques et fonctionnels lancés en 2021. Parmi les projets à lancer figurent une réflexion sur l'évolution du système d'information des ressources humaines, l'extension de la solution wifi de la Ville ou encore l'acquisition d'un logiciel d'évaluation de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. D'autres projets, démarrés en 2020, se poursuivront en 2021 comme le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des temps, l'évolution du système informatique des piscines ou encore la refonte du système informatique de gestion des bibliothèques. 0,86 M€ de crédits permettront le financement des dépenses récurrentes permettant de maintenir un parc matériel et logiciel opérationnel. Un budget de 0,5 M€ sera consacré au renouvellement des postes de travail, des outils bureautiques et des serveurs.
 - Flotte de véhicules et mobilier : 0,87 M€ consacrés à hauteur de 0,51 M€ au renouvellement du parc automobile de la Ville et notamment des véhicules utilitaires. 0,11 M€ de crédits permettront d'entreprendre les grosses réparations des véhicules municipaux. Le mobilier usagé pourra également être remplacé à hauteur de 62,5 K€.
 - Equipements d'adaptation des conditions de travail : 80 K€ de crédits permettront d'adapter les mobiliers et les équipements informatiques, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de travail des agents, poursuivie par la Ville.

- **Urbanisme-immobilier** : **1,05 M€** de crédits sont inscrits au BP 2021. Ils seront consacrés :
 - Au programme d'acquisitions foncières pour 0,74 M€. Ces crédits permettront notamment l'acquisition de la propriété située 1B route de Lyons (260 K€), l'expropriation de l'immeuble rue Jacques Chastellain (100 K€), le rachat progressif auprès de l'EPF Normandie de l'ilot 81 (80 K€) ainsi que l'acquisition de la parcelle KX30 (203 K€) de la ZAC Luciline.
 - A la lutte contre les bâtiments en péril avec l'inscription de 215 K€, qui permettront d'effectuer les travaux d'urgence et de sécurisation sur les immeubles identifiés par la Ville.

*
* * *

Dans un contexte d'incertitude totalement inédit ce budget 2021, premier de la nouvelle mandature, concrétise la volonté de la municipalité d'investir pour et dans la social-écologie. Il décline les priorités du mandat au service de la transition, des solidarités et de l'attractivité de Rouen.

Outre ces objectifs stratégiques, ce budget traduit en actions les priorités de proximité sur l'amélioration de la propreté et de la tranquillité publique. Forte de cette attractivité renouvelée, au cœur d'une des premières métropoles françaises, la Ville de Rouen poursuivra ainsi sa résilience.

Outil opérationnel de lutte contre toutes les formes de discriminations, ce budget donne à la Ville de Rouen les moyens d'une transition écologique et sociale en actes. Cette ambition forte, rendue possible par la santé financière rétablie lors du mandat précédent, se traduira par une méthode de travail participative et mobilisera citoyens et agents municipaux, premiers ambassadeurs du service public.